



**CONSEIL GENERAL
LUINS**

**Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire
Conseil Générale de Luins – 12 juin 2025**

1. Appel et Statutaire

Le Président ouvre la séance. Il est 19h30.

Le Président souhaite la bienvenue à Mme Jocelyne Laurent du Journal La Côte.

La Secrétaire procède à l'appel : 31 membres présents sur 59, 18 excusés.

Le Président met en discussion l'Ordre du Jour. Pas de modification demandée.

L'Ordre du Jour est accepté à l'unanimité.

Le Président met en discussion le PV du Conseil du 13.3.2025. M. O. Dutruy tient à apporter une correction. Au dernier paragraphe de la 1^{ère} page M. Cl. Gaignard dit que nous aurions dû demander au Canton un échelonnage des paiements. M. O. Dutruy répond que, **dans tous les cas** l'échelonnage des paiements est demandé et « non que cela serait fait si l'emprunt n'est pas accordé ».

Le PV est mis au vote.

Le PV du 13.3.2025 est accepté à la majorité, avec 2 abstentions.

2. Election du Président & du Vice-Président du Conseil Général

Le Vice-Président informe l'Assemblée que le Président sortant est d'accord de se représenter. Il n'y a pas d'autre candidat. Le syndic tient à communiquer une information, dans le règlement du Conseil Général, ce vote devrait être fait à bulletins secrets. M. JL Subri dit qu'il est aussi fait mention, qu'en cas d'une seule candidature, le candidat est élu tacitement par acclamation. Le Vice-Président demande toutefois si quelqu'un désire qu'il soit procédé à un vote à bulletins secrets. Personne ne le demande.

L'Assemblée acclame le Président sortant, M. Christophe Bachofen, pour sa réélection.

Le Président Ch. Bachofen informe l'Assemblée que le Vice-Président sortant est d'accord de se représenter. Pas d'autre candidat.

L'Assemblée acclame le Vice-Président sortant, M. J.-L. Subri, pour sa réélection.

Le Vice-Président JL Subri annonce qu'il ne se représentera pas l'an prochain.

3. Nomination des membres des commissions finances, gestion et des scrutateurs

Tous les membres de la Commission des Finances sont d'accord de se représenter. Il faut toutefois élire un membre pour remplacer Mme Rowena Scott-Smith, démissionnaire en décembre 2024. Personne ne se présente. Le Président annonce que cette élection sera à nouveau à l'ordre du jour du prochain conseil d'octobre.

La Commission des Finances sera composée de :

M. Antonio Galera, rapporteur, Mme Paulette Hauser, membre M. Nicolas Berthet et M. Christian Danz, membres.

La Commission des Finances est acclamée par l'Assemblée.

Tous les membres de la Commission de Gestion sont d'accord de se représenter.

La Commission de Gestion sera composée de :

M. Alexandre Dietschy, rapporteur, M. Antoine Tissot, membre, M. Damien Dutruy, membre, M. Nicolas Burra, suppléant, M. Daniele Bonito, suppléant.

La Commission de Gestion est acclamée par l'Assemblée.

Les scrutateurs sont d'accord de se représenter.

Mmes Laetitia Dutruy, Valérie Galera, scrutatrices et Mmes Paulette Hauser et Isabelle d'Hont, suppléantes.

Elles sont acclamées par l'Assemblée.

4. Préavis 2/2025 Rapport de gestion 2024 Municipalité

M. O. Dutruy tient à souligner l'implication de plus en plus importante des membres de l'exécutif. Ci-joint le rapport de gestion 2024 de la Municipalité.

Le rapporteur de la Commission de Gestion en la personne de M. Damien Dutruy explique que le rapport complet et détaillé des faits marquants de l'exercice ne soulève pas de questions particulières. C'est pourquoi la Commission de Gestion propose au Conseil d'accepter le préavis municipal 2/2025, tel que présenté.

Pas de remarque. Nous passons au vote. **Le préavis 2/2025 est accepté à l'unanimité.**

5. Préavis 3/2025 Comptes communaux

M. O. Dutruy dit que, la perte se montant à CHF 52'059.32, ne laisse que peu de marge financière dans les comptes communaux.

Le rapporteur de la Commission de Gestion M. D. Dutruy dit que la situation financière est moins mauvaise que prévu avec un excédent de charge de CHF 52'509.32, alors que la provision budgétaire prévoyait une perte de CHF 276'779.00. Cette différence s'explique en raison de la provision pour la péréquation de CHF 252'500.00. Le financement des projets à venir reste préoccupant. Elle demande à la Municipalité de rester vigilante quant à l'évolution des charges et revenus. Toutefois la Commission de Gestion propose au Conseil d'accepter le préavis municipal 3/2025, tel que présenté.

Nous passons au vote : avec une abstention le préavis 3/2025 est accepté à la majorité.

6. Préavis 4/2025 Taux d'imposition 2026

M. O. Dutruy dit que la date butoir pour le taux d'impôt est fixé au 31.10.2025. Il précise que les impôts sont le seul moyen de rentrées financières. Il donne la moyenne du taux d'imposition des communes environnantes qui se situent entre 63,59 et 64,19 points. Nous ne pouvons recourir à l'emprunt, ce serait déraisonnable.

Le rapporteur de la Commission des Finances, Mme P. Hauser explique qu'ils ont rencontré M. Olivier Dutruy et Mme Viviane Subri, pour répondre à leurs questions. La Commission souligne que cette demande intervient trop tôt dans l'année pour qu'ils puissent se prononcer, ils ne sont pas en possession de tous les chiffres nécessaires. Au vu d'un manque de transparence et d'une explication tendancieuse et partiellement fautive, ils ont hésité à pouvoir faire un rapport. Toutefois, en se basant sur le budget 2024 et les comptes 2024, pas en leur possession lors de la première séance de commission, ils ont pu constater une perte de CHF 52'000.00, incluant un amortissement extraordinaire de CHF 157'000.00 pour couvrir les frais engagés de manière excessive par la municipalité. Une partie de ces frais correspond à une étude réalisée pour le projet de rénovation d'un immeuble, y compris le restaurant. Sans cette écriture les comptes 2024 auraient été positifs de CHF 100'000.00, donc le cash-flow ne serait pas négatif. Le montant de CHF 700'000.00, emprunté pour la crèche, pourra être remboursé en 12 ans avec les revenus annuels générés par la crèche. Une subvention du Canton d'environ CHF 100'000.00 n'a pas encore été encaissée. Les charges courantes peuvent actuellement être couvertes par les entrées fiscales. Les membres de la commission insistent sur le fait que les frais liés à certaines rénovations et dépenses extraordinaires doivent être mieux maîtrisés. La commission souligne que plus la commune dispose de ressources financières plus elle a tendance à dépenser sans réfléchir aux conséquences réelles. La commission propose à la municipalité de fournir pour les futurs préavis un plan de financement afin d'éviter les mauvaises surprises. L'argumentation présentée par la municipalité ne justifie pas une augmentation du point d'impôt communal. Cette demande pourra être réitérée en octobre avec des chiffres actualisés. Les explications sur les décisions prises par l'exécutif fournies par M. O. Dutruy ne convainquent pas. C'est pourquoi la Commission des Finances recommande de refuser le préavis municipal 4/2025 concernant le taux d'imposition pour 2026 et de maintenir le taux actuel de 58,5 le point d'impôt.

M. G. Favre estime que le rapport de la Commission des Finances est trop long, que les propos qui y sont tenus sont inappropriés. Mme P. Hauser répond qu'ils ont reçu le préavis le jour même de la séance de commission. M. N. Berthet soutient la remarque de Mme P. Hauser. M. J.L. Subri demande pourquoi il est nécessaire de discuter du taux d'impôt si tôt dans l'année, alors que nous ne connaissons pas tous les chiffres. Mme E. Cornaz-Affolter dit que la municipalité peut refaire un préavis en octobre. Mme E. Burra demande ce qui justifie une telle augmentation. M. O. Dutruy dit que cette augmentation pourrait être active que pour un ou deux ans, en fonction des besoins. Mme C. Monney dit qu'il faudrait une proposition intéressante d'investissement pour que la population suive et accepte une telle augmentation.

M. O. Dutruy répond qu'il faut déjà payer ce qu'il y a de plus urgent avant d'investir dans autre chose.

Nous passons au vote : 21 NON - 9 OUI - 1 BLANC.

Le préavis municipal 4/2025 est refusé à la majorité. Le taux d'impôt actuel est maintenu à 58,5.

7. Préavis 5/2025 Crédit complémentaire de CHF 106'674.00 pour le dépassement du coût des travaux de la crèche-garderie

Mme V. Subri explique que le changement de fenêtres n'avait pas été prévu par l'architecte. Elle précise qu'EnJeu prendra à sa charge l'intégralité de ce remplacement de fenêtres. Le montant de CHF 94'000.00, subvention due par le Canton n'est pas encore perçue.

Le rapporteur de la Commission des Finances Mme P. Hauser explique que le budget initial de CHF 720'000.00 avait été alloué pour la transformation des classes en crèche-garderie. L'architecte M. Brüttsch a mal évalué l'état des fenêtres. Vieilles de 30 ans, il fallait changer ces fenêtres, pour un montant de CHF 67'535.65, à cela est venu s'ajouter des modifications pour un montant de CHF 15'700.90, demandée par le Canton. La Municipalité a dû mettre en conformité le bâtiment pour un montant de CHF 23'437.80.

Malgré une grande vigilance et un suivi hebdomadaire des travaux, le dépassement de CHF 106'674.00 a dû être consenti. Dépense totale des transformations, CHF 826'674.00. Le montant de ce crédit sera financé par la trésorerie et par l'emprunt selon une décision de la Municipalité.

Rappel : La Commune attend le retour de la subvention cantonale de CHF 94'600.00. La Commune a signé un bail d'une durée de 30 ans avec EnJeu. Les encaissements de loyer pendant cette période se monteront à CHF 1'824'500.00

La Commission des Finances, au vu des événements passés (Conseil du 2.5.2024, préavis municipal 1/2024 concernant une demande de crédit complémentaire <Auberge>), recommande au Conseil de refuser le préavis 5/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 106'674.00. Mme E. Cornaz-Affolter demande comment ce montant va être payer. Mme V. Subri dit que la facture a déjà été réglée. M. G. Favre dit qu'il fallait changer ces fenêtres rapidement. Ils ont été pris par le temps. M. G. Wettstein dit que l'architecte a été négligeant, mais que si l'on compte un pourcentage entre 10 et 15 % de marge de dépassement, cela peut être acceptable. Mme Subri dit qu'elle a reçu le décompte final du chantier fin mars 2025. M. M. Melly dit que la procédure n'est pas conforme. Les frais seront amortis par EnJeu. M. G. Wettstein dit que nous avons à nouveau été mis devant le fait accompli. Mme C. Monney dit que l'architecte aurait dû prévoir cette marge dans le devis initial.

Nous passons au vote : 17 OUI - 8 NON - 6 Abstentions

Le préavis municipal 5/2025, pour un crédit complémentaire de CHF 106'674.00 est accepté à la majorité.

8. Préavis 6/2025 Règlement communal des sépultures et du cimetière

Mme FL. Ursenbacher dit que nous n'avions jusqu'alors aucun règlement pour le cimetière.

Le rapporteur de la Commission Ad hoc, M. S. Miaz, dit qu'ils ont eu les explications nécessaires.

Ce règlement est un règlement type, il faut se mettre en conformité. La Commission Ad hoc propose au conseil d'accepter le préavis municipal 6/2025 tel que présenté.

M. M. Melly demande comment cela se passait jusqu'à ce jour. Mme FL. Ursenbacher dit que pour les habitants de Luins c'est gratuit. Pour les autres, nous sommes moins cher que les autres villages.

Nous passons au vote. Le préavis 6/2025 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis 7/2025 Demande de crédit de CHF 74'000.00 pour la rénovation d'un mur de soutènement

M. O. Dutruy dit que cela fait 50 ans qu'aucun travail n'a été fait sur ce mur. Ils ont demandé deux devis pour pouvoir comparer. Ce mur appartient à la commune. Un ingénieur civil préconise qu'il faudrait démolir et le reconstruire. Mme C. Monney demande pourquoi la Municipalité n'a pas demandé trois devis comme il est d'usage de faire. M. O. Dutruy dit que cela a été très long d'avoir des réponses, c'est pourquoi ils ont choisi entre deux entreprises. M. G. Wettstein dit qu'il aurait été utile de joindre un descriptif exact ou des photos de l'état du mur. M. O. Dutruy nous montre des photos de l'état du mur. Si quelqu'un désire plus de renseignements il peut s'adresser directement à lui.

Nous passons au vote. Le préavis municipal 7/2025 est accepté à l'unanimité.

10. Communication de la Municipalité

M. O. Dutruy annonce qu'il ne se représentera pas aux élections municipales de la législature suivante.

Mme FL. Ursenbacher dit que le plan canicule sera mis en place si nécessaire comme les années passées. Elle parle de la reconduction du DISREN, ce sera en octobre ou décembre. On peut se renseigner sur le site de Région de Nyon.

Elle annonce qu'elle se représente pour les élections exécutives de 2026.

M. G. Favre se représente pour les élections exécutives de 2026.

Mme V. Subri ne se représentera pas aux élections exécutives.

Elle met à disposition les rapports de gestion du SIDERE et d'EnJeu, pour consultation.

Mme I. Gachet répond à la requête de M. L. Baechtold concernant la pose d'éventuelles glissières de sécurité à la route du Vernay, suite à la sortie de route d'un véhicule. Mme Gachet a contacté la DGMR. Ils ont répondu qu'il n'y a pas eu de victime, ils n'entreront pas en matière. Il faut un minimum de 40m, pour la pose d'une glissière.

Pour l'organisation de la déviation du pont du Vernay, un panneau sera ajouté pour l'utilisation du chemin des Poteaux.

Elle parle de la séance de cinéma en plein air organisée en mai. Le temps n'était pas de la partie, mais l'expérience est à réitérer.

Elle annonce la Fête Patriotique qui aura lieu le 31 juillet prochain sur la place devant le bâtiment communal.

Mme I. Gachet se représente pour les élections exécutives de 2026.

11. Divers et propositions individuelles

M. M. Melly nous dit avoir assisté à deux séances pour EnJeu. Il y avait trois préavis à l'ordre du jour

1^{er} préavis : demande de crédit d'investissement concernant la fermeture des établissements scolaires, (clés égarées, serrures à changer, etc...) CHF 284'900.00.

2^{ème} préavis : achat d'un véhicule électrique pour les déplacements du concierge entre les établissements scolaires de Rolle.

3^{ème} préavis : établissement d'un règlement du personnel d'EnJeu, cela concerne une centaine de personnes environ.

M. Melly demande comment se gère les parkings communaux. M. O. Dutruy dit qu'ils étudient de mettre des limites de temps de parking pour éviter les voitures ventouses. Mme Gachet est assermentée et pourra procéder à des contrôles.

M. P. Flück demande comment pourrait se gérer le partage de la place de jeux près de la crèche. Il a pu constater que lorsqu'il y a les enfants de la crèche, la cohabitation avec les autres enfants ne se passe pas bien. Mme Subri dit que la directrice de la crèche est à la recherche d'une solution à ce problème de partage de la place de jeux communale.

Le Président donne les dates des prochains conseils : 9.10 et 11.12.2025

Les prochaines votations : 28.9.2025

Il remercie tous les membres présents. Il souhaite un bel été à tous.

Le Président clôture la séance, il est 21h35. Il invite chacun au verre de l'amitié.



Le Président :

La Secrétaire :

Ch. Bachofen

G. Selosse